

ORDONNANCE C-4.1, o. 198

---

RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE  
STATIONNEMENT (R.R.V.M., c. C-4.1, art 3  
paragraphe 3)

---

**Ordonnance établissant l'implantation d'un panneau d'arrêt sur l'avenue Laurier Est, à  
l'intersection de la rue Chabot.**

À sa séance ordinaire du 7 octobre 2019, le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal décrète :

1. D'édicter une ordonnance établissant l'implantation de panneaux d'arrêt sur l'avenue Laurier Est à l'intersection de la rue Chabot;
2. D'autoriser la réalisation du marquage et l'installation de la signalisation appropriée.

---

Le secrétaire d'arrondissement,

M<sup>e</sup> Claude Groulx

Le maire suppléant,

Alex Norris